



# Liste des effets scolaires 2024-2025

## Précolaire



Articles scolaires	Quantité
Bâton de colle - non toxique (grand format de 42g)	3
Boîte de 16 feutres à pointe large	1
Boîte de 20 marqueurs lavable à colorier à super pointes	1
Boîte de 24 crayons de couleur en bois <b>(s.v.p., bien vouloir les tailler)</b>	1
Boîte de plastique avec couvercle pour ranger les crayons	1
Crayons à mine de plomb noir <b>(s.v.p., bien vouloir les tailler)</b>	2
Espadrilles pour l'intérieur <b>(semelles blanches ou qui ne marquent pas)</b>	1
Gourde d'eau en plastique <b>(identifiée au nom de l'enfant)</b>	1
Gomme à effacer blanche	1
Paire de ciseaux avec lames de métal	1
Pochettes protectrices transparentes qui s'ouvrent vers le haut <b>(non identifié à l'enfant)</b>	10
Reliure à anneaux <b>de 2 pouces</b> avec pochette transparente à l'avant <b>(sans fermoir de style velcro)</b>	1
Reliure de style « Duo-Tang » à 3 trous <b>(sans pochette et grande la lame métallique)</b> de différente couleur en carton (pas en plastique)	3
Reliure de style « Duo-Tang » à 3 trous <b>avec pochettes en plastique</b>	2
Vêtements de rechange dans un sac <b>(bas, sous-vêtements, chandail et pantalon)</b>	1

\* Veuillez noter que l'école possède une quantité suffisante d'écouteurs. Toutefois pour des raisons notamment d'hygiène, de santé ou autre, le parent peut acheter ce bien pour son enfant.

### Notes importantes

- **TOUS LES OBJETS DOIVENT ÊTRE IDENTIFIÉS (y compris chaque crayon).**
- IDENTIFIER au crayon permanent noir tous les vêtements, espadrilles ou chaussures.
- Il est essentiel de respecter cette liste et de ne pas faire d'ajout.
- Nous vous encourageons fortement à réutiliser le matériel que vous avez déjà.
- **CERTAINS ARTICLES DEVRONT ÊTRE RENOUELÉS DANS L'ANNÉE SELON LES BESOINS DE L'ÉLÈVE.**



### Petits messages importants à prendre en note

- La première journée de classe aura lieu le jeudi 29 août et elle débutera au son de la cloche à 7h55.
- L'assemblée générale du conseil d'établissement de l'école aura lieu le mercredi 11 septembre à 18h30.



\* Dans ce document le terme parent fait référence à la personne détenant l'autorité parentale.

